

Nota para la Asamblea sobre la situación en España (3 julio 1962)

Source: Consejo de Europa. Asamblea Consultiva. Comisión Política. Nota para la Asamblea sobre la situación en España. Estrasburgo: Consejo de Europa, 03.07.1962.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/nota_para_la_asamblea_sobre_la_situacion_en_espana_3_julio_1962-fr-847a9732-9ad3-4a4a-b9a3-0224a3094164.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

327 (46)

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 3 juillet 1962

Confidentiel
AS/Bur (14) 3

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

LA SITUATION EN ESPAGNE

Note à l'intention du Bureau de l'Assemblée

Le 25 avril 1961, l'Assemblée a renvoyé à la Commission politique pour le fond et à la Commission des Nations non représentées pour avis, une proposition de résolution sur la situation en Espagne, présentée par M. Kirk et plusieurs de ses collègues (Doc. 1226 rév.).

La Commission des Nations non représentées a soumis son avis à la Commission politique (Rapporteur : Mme Renger) et cet avis figure maintenant à l'ordre du jour de la Commission politique (AS/NR (13) 14 rév.).

Le 6/7 avril 1962, M. Struye a informé la Commission politique qu'il avait reçu un message du Président de l'Assemblée, déclarant que le Gouvernement espagnol se préoccupait de la partialité des informations sur lesquelles était fondé l'avis de Mme Renger. Le Gouvernement espagnol ajoutait qu'il se tenait à la disposition de la Commission politique en vue d'une enquête, et qu'il serait prêt, soit à recevoir des membres de la Commission en Espagne, soit à envoyer des personnalités officielles espagnoles pour établir des contacts avec la Commission politique lors d'une réunion ultérieure (AS/Pol (13) 98).

La Commission politique a décidé qu'il serait de l'intérêt de l'Assemblée du Conseil de l'Europe d'accepter cette invitation. Une délégation a été désignée dont deux membres ont déclaré qu'ils acceptaient d'en faire partie sous réserve que certaines conditions soient remplies.

./.

AS/Bur (14) 3

- 2 -

La lettre adressée par M. Struye à M. Federspiel le 12 avril 1962 et le message du Président de l'Assemblée au Président de la Commission politique, daté du 6 avril 1962 et contenant l'invitation du Gouvernement espagnol, sont joints à la présente note (Annexes I et II).

Du point de vue budgétaire, cette mission d'information si elle était approuvée par le Bureau, serait considérée comme une réunion d'une sous-commission, et les frais de voyage et de séjour, sauf en ce qui concerne les membres du Secrétariat éventuellement chargés d'accompagner la délégation, seraient, comme d'habitude, supportés par les Etats membres.

AS/Bur (14) 3

A N N E X E I

Bruxelles, le 12 avril 1962.

Mon cher Président,

J'ai bien reçu, par l'entremise du Greffe, votre message du 6 avril au sujet de la démarche faite auprès de vous par l'Ambassadeur d'Espagne à Copenhague.

Plusieurs membres de la Commission politique, dont moi-même, ont également été saisis d'un mémorandum du Gouvernement espagnol proposant notamment que, dans le but d'aider la Commission dans ses travaux, quelques-uns de nos membres se rendent en Espagne pour s'y informer et étudier la situation sur place.

La Commission politique a examiné la proposition du Gouvernement espagnol lors de sa séance du 7 avril 1962. Elle a décidé qu'il serait dans l'intérêt du Conseil de l'Europe d'accepter cette invitation. Une délégation de six membres a été désignée, deux d'entre eux ayant d'ailleurs subordonné leur acceptation à l'examen des conditions dans lesquelles se déroulerait ce voyage.

Puis-je vous demander de bien vouloir me faire savoir si cette prise de position de la Commission politique rencontre l'approbation du Bureau de l'Assemblée afin que les contacts nécessaires puissent être pris en vue de l'organisation de cette mission ?

Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

P. STRUYE
Président de la Commission politique

Monsieur Per FEDERSPIEL
Président de l'Assemblée du
Conseil de l'Europe
Strasbourg.

AS/Bur (14) 3

A N N E X E II

Message en date du 6 avril 1962,
adressé par le Président de l'Assemblée
au Président de la Commission politique

Ai reçu hier visite Ambassadeur d'Espagne qui avait été informé réunion Commission politique durant week-end pour examiner notamment inscription question espagnole à l'ordre du jour Assemblée en mai. A vivement protesté contre rapport Renger qu'il considère comme très mal informé et comme une manoeuvre malveillante et injuste d'éléments hostiles. Ai dit Ambassadeur que Conseil de l'Europe ne pouvait évidemment se désintéresser de situation en Espagne, mais qu'à ma connaissance, question espagnole ne figurerait pas à l'ordre du jour session de mai. Ambassadeur d'Espagne, dans aide-mémoire en danois, a déclaré que Gouvernement espagnol serait à disposition Commission politique pour enquêtes et serait prêt, soit à recevoir des membres de la Commission en Espagne, soit à envoyer des personnalités officielles espagnoles pour établir contacts avec Commission politique lors d'une réunion ultérieure. Prière communiquer cette information au Président Struye. Envoie à Strasbourg par avion et par exprès copie note et commentaires espagnols sur rapport Renger datés avril 1962, qui m'ont été remis ce matin. Commentaires pourraient probablement être obtenus auprès Ambassadeur d'Espagne à Paris, mais sont peut-être déjà entre mains Commission politique.

Foderspiel.

106